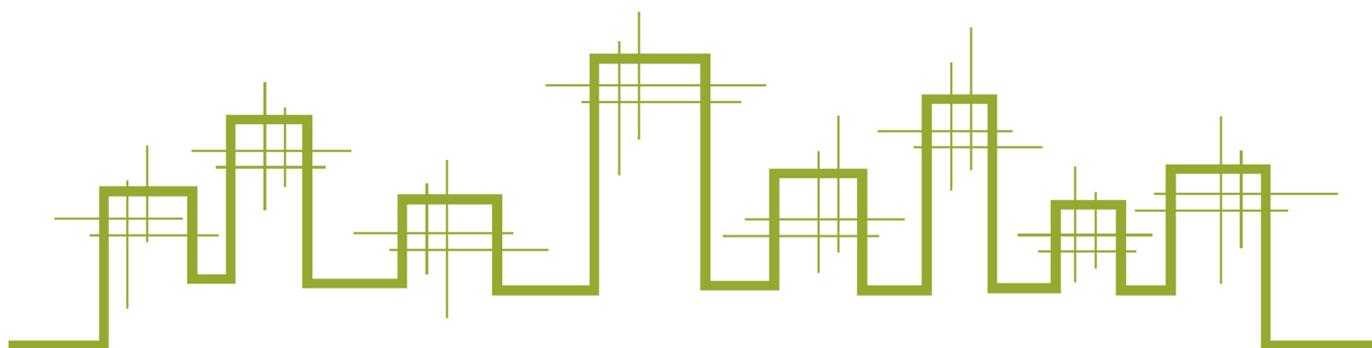




EXPERTAM

Tél : 01 34 65 70 80
Fax : 01 61 12 91 63
<http://www.expertam.fr>

Diagnostic plomb avant travaux :
identification et repérage des
peintures pouvant constituer une
source de risque d'exposition au
plomb



Référence du diagnostic : 112922-RPB-ind0
Adresse du site : Lycée
Pièce G0025 - Salle P 1B "salle chimie n°60"
Lycée Jean-Baptiste Say
11bis rue d'Auteuil
75016 PARIS



Diagnostic plomb avant travaux : identification et repérage des peintures pouvant constituer une source de risque d'exposition au plomb

VISITE

Date de la visite : 20/09/2016
Accompagnateur : M. CADIERGUES, OP du lycée (service électricité)

REMARQUES

Les travaux prévus portent sur la réfection complète de la « pièce G0025 - Salle P 1B "salle chimie n°60" » situé au rez de chaussée du bâtiment G. Cependant aucun programme de travaux précis n'a été fourni.

PROPRIÉTAIRE

Nom : CONSEIL REGIONAL ILE DE France
Adresse : 35, boulevard des Invalides - 75007 PARIS

DEMANDEUR

Nom : CONSEIL REGIONAL ILE DE France
Adresse : 35, boulevard des Invalides - 75007 PARIS

INFORMATIONS CONCERNANT LE BIEN IMMOBILIER

Adresse du site : Lycée - Pièce G0025 - Salle P 1B "salle chimie n°60" - Lycée Jean-Baptiste Say - 11bis rue d'Auteuil - 75016 PARIS
Description : Bâtiment G - RDC - Pièce G0025 - Salle P 1B "salle chimie n°60"
Occupé : Non
Présence de mineur : Non
Enfants de moins de 6 ans : Sans objet
Destination du bien : Avant Travaux
Année de construction du bien : 1895

Le diagnostic plomb avant travaux a été réalisé par Grégory PRACH - société Expertam.

Assurance : Compagnie MMA - contrat n°120 146 701 - valide du 01/01/2016 au 31/12/2016

EXPERTAM est titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR) n°T920593 valable jusqu'au 29/08/2017. Monsieur RETOURNARD Fabien est la personne compétente en radioprotection (PCR).

Les mesures sont réalisées à l'aide d'un appareil portatif à fluorescence X de marque NITON modèle XLP :

- Numéro de série : n°17554
- Nature du radionucléide : Cadmium 109
- Activité à la date de changement de la source : 1480 MBq
- Date de changement de la source : 01/10/2012

CONCLUSION

	Non mesuré	Classes				Total
		0	1	2	3	
Nombre d'unité de diagnostic	0	30	5	0	0	35
Pourcentage	0%	85.71%	14.29%	0%	0%	100 %

- Le diagnostic a révélé la présence de revêtements contenant du plomb.

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Fait à VELIZY, le 22/09/2016

Vérfifié par Séverin PAGNOTTA
 Société Expertam

Par Grégory PRACH
 Certification n° 024 - Ginger Cated



Attestation sur l'honneur (article R271-3 du code de la Construction et de l'Habitation):

- L'auteur du présent rapport atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L271-6 du code de la construction et de l'Habitation.
- Il atteste disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement de ce présent constat.
- Conformément à l'exigence de l'article R271-3 du même code, il atteste également n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux pour lesquels il lui est demandé d'établir ce présent constat.

Durée de validité des rapports de diagnostic plomb :

- Location : six ans moins un jour à partir de la date d'établissement du rapport
- Vente : un an moins un jour à partir de la date d'établissement du rapport

DÉFINITION DES SITUATIONS DE RISQUE DE SATURNISME INFANTILE ET DES FACTEURS DE DÉGRADATION DU BÂTI

Au moins un local parmi les locaux objet du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	Non
L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	Non
Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	Non
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce	Non
Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	Non
Une copie du présent rapport est transmise immédiatement à l'Agence Régionale de Santé du département d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé	Non

DESCRIPTION DU MARCHE

1. OBJET DE LA MISSION

1.1. But de la mission

Le diagnostic plomb avant travaux vise à identifier et repérer des unités de diagnostic qui présentent un danger (présence de plomb dans les peintures).

Il doit permettre aux Maîtres d'ouvrages et aux entreprises intervenantes d'évaluer les risques professionnels qui dépendent à la fois du danger et du mode opératoire.

1.2. Textes de référence

- Conformément aux dispositions des articles L. 4121-1 à L4121- du Code du Travail,
- Méthodologie suivant le champ d'application du CREP
- Norme NF X 46-030 : diagnostic plomb. Protocole de réalisation

1.3. Conditions particulières

CONDITIONS DE VISITE "Le diagnostic est limité aux locaux rendus accessibles lors de la visite."

CLAUSE D'IRREFRAGABILITE "Le rapport de diagnostic, une fois transmis au donneur d'ordre ne peut être modifié. Toute correction fera l'objet d'un addenda au rapport, rappelant les références de celui-ci et indiquera les errata éventuels ou précisions nécessaires."

CLAUSE DE CONFIDENTIALITE "La société EXPERTAM est tenue à la confidentialité vis-à-vis des résultats de son étude ainsi que de tous les renseignements qui lui ont été communiqués dans le cadre de cette étude. Elle s'engage à ne diffuser aucune information sans l'accord préalable du donneur d'ordre ou de son représentant."

CLAUSE DE VALIDITE "Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la société EXPERTAM."

2. RÉALISATION DE LA MISSION

2.1 Demandeur

CONSEIL REGIONAL ILE DE France
35, boulevard des Invalides
75007 PARIS

2.2 Bien concerné

Lycée
Pièce G0025 - Salle P 1B "salle chimie n°60"
Lycée Jean-Baptiste Say
11bis rue d'Auteuil
75016 PARIS

2.3 Liste des locaux visités ou non

Local	Visité ?	Remarque
Bâtiment G » RDC » Pièce G0025 - Salle P 1B "salle chimie n°60"	Oui	

3. CONTENU DU RAPPORT

Le présent rapport comprend :

- Une page de garde
- La description du marché
- Une attestation d'assurance
- Le relevé des mesures

Soit, 9 pages au total.

4. NOTE EXPLICATIVE

Informations relatives au relevé des mesures et à l'état de conservation des éléments

Local : Désignation de toute pièce, espace ou volume d'un immeuble bâti (exemple : couloir, hall d'entrée, appentis, placard, garage, salle de séjour, cabinet de toilettes, partie de cage d'escalier située entre 2 paliers...)

Unité de diagnostic : Un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement. Un ou plusieurs éléments de construction considérés comme une même unité à analyser (ex : une porte et son huisserie, l'ensemble des plinthes d'une pièce, une paroi murale...)

Zone : Face d'un local, à l'exclusion du sol, permettant de situer les unités de diagnostics

Revêtement : Matériau mince ou épais recouvrant un (des) élément(s) de construction - Indication du revêtement apparent (les carrelages peuvent contenir du plomb, mais ils ne font pas l'objet de la mission, car le plomb n'est pas accessible).

Substrat : Matériau sur lequel un revêtement est appliqué. Ce matériau est défini par examen visuel et en fonction de ses caractéristiques physiques (exemple : plâtre, bois, métal, brique...)

Classement :

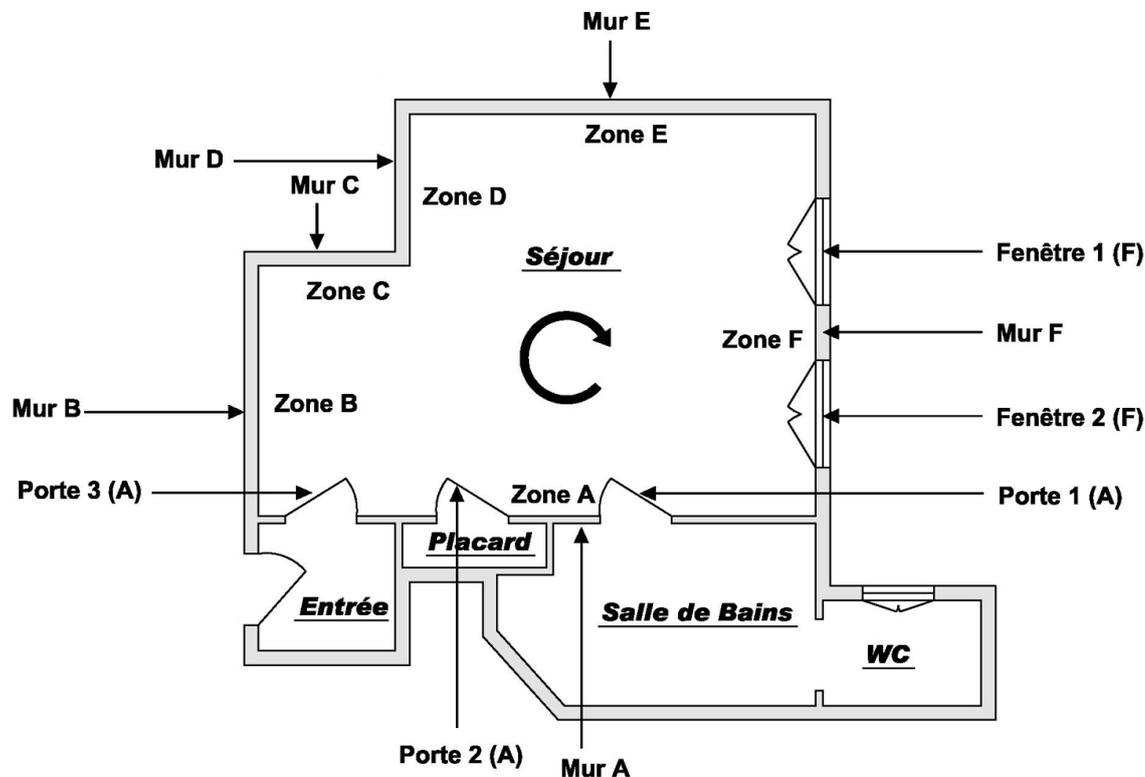
- Classe 0 : Concentration en plomb de l'élément unitaire < au seuil de 1mg/cm²
- Classe 1 : Concentration en plomb ≥ au seuil de 1mg/cm² et la peinture de l'élément unitaire est en bon état ou non visible
- Classe 2 : Concentration en plomb ≥ au seuil de 1mg/cm² et la peinture de l'élément unitaire est en état d'usage
- Classe 3 : Concentration en plomb ≥ au seuil de 1mg/cm² et la peinture de l'élément unitaire est dégradée

Si au moins une unité de classes 1 et 2 a été repérée : il est rappelé au propriétaire du bien, l'intérêt de veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les peintures au plomb, afin d'éviter leur dégradation future.

Si au moins une unité de classe 3 a été repérée : il est rappelé au propriétaire du bien, l'obligation d'effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb et l'obligation de communiquer le constat aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou partie d'immeuble. Cette communication consiste à transmettre une copie complète du constat.

Résultat : Le résultat est positif si au moins l'une des mesures a révélé une concentration en plomb supérieure à 1 mg/cm².

Repérage : Les unités sont repérées en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre en prenant comme origine l'accès à la pièce. La zone d'accès au local est nommée A. Les autres zones sont nommées B, C, D... dans le sens des aiguilles d'une montre. La zone « plafond » est indiquée en clair.





**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**

La Mutuelle du Mans Assurances IARD / MMA IARD S.A atteste que

LA SARL EXPERTAM
6 RUE DES FRERES CAUDRON
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

est titulaire d'un contrat d'assurance n° 120 146 701, garantissant sa responsabilité civile professionnelle, pour ses activités de :

- Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP, DRIPP, avant travaux)
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante :(Vente, DAPP, DTA, avant travaux, avant démolition).
- Etat des Risques Naturels et Technologiques majeurs (ERNT)
- Etats Parasitaires (Termites et autres insectes xylophages)
- Etat des installations de Gaz Naturel
- Mesures Loi Carrez
- DTI Loi SRU
- Conformité des réseaux d'eau usée (assainissement non collectif)
- Détermination des millièmes en vue d'une copropriété
- Conformité des installations d'eau de consommation (plomb dans l'eau)
- Etat relatif à la présence et concentration de légionelles
- Thermographie infrarouge
- Etat de l'installation intérieure d'électricité.
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Test de perméabilité à l'air (Infiltrométrie)

➔ Le montant de la garantie responsabilité civile professionnelle est fixé à 1 525 000 euros par sinistre et 1 525 000 euros pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Fait à LYON, le 31 décembre 2015

L'assureur, par délégation, l'Agent Général
J.-L. SOUMILLON, C. BAZILLE
MMA ASSURANCES
83, Cours du Docteur Long
69003 LYON
Tél. 04 72 35 86 86 - Fax 04 78 53 82 70
N° Orias 07010500 - www.mma.fr

MMA-IARD Assurances Mutuelles
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 657 176
Sièges sociaux : 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72020 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

MMA IARD
Société anonyme, au capital de 429 670 720 euros
RCS Le Mans 440 049 R27

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 118

MMA Vie
Société anonyme, au capital de 142 622 936 euros
RCS Le Mans 440 042 174

RELEVÉ DES MESURES

VÉRIFICATION DE LA JUSTESSE DE L'APPAREIL N° APP 6 - XLP (NUMÉRO DE SÉRIE : 17554)

Vérification de la justesse	Mesure (mg/cm ²)	Résultat
Fiche étalon FONDIS App 6 - XLP SRM2573 1.04 ± 0.06 en début de diagnostic	1.06	Conforme
Fiche étalon FONDIS App 6 - XLP SRM2573 1.04 ± 0.06 en fin de diagnostic	1.03	Conforme
Fiche étalon FONDIS App 6 - XLP SRM2573 1.04 ± 0.06 en cas de remise sous tension	Sans objet	Sans objet

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de concentration en plomb à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

LOCAL CONCERNÉ N° 1 : BÂTIMENT G » RDC » PIÈCE G0025 - SALLE P 1B "SALLE CHIMIE N°60"

Unité de diagnostic et zone	Substrat	Revêtement	Mesures			État de conservation	Nature de la dégradation	Classement	Observations
			1	2	3				
Mur (A)	Plâtre	Toile de verre	0.4	0.15				0	
Mur (B)	Bois	Toile de verre	0.03	0.16				0	
Mur (C)	Bois	Toile de verre	0.2	0.17				0	
Mur (D)	Plâtre	Toile de verre	0.22	0.25				0	
Mur (E)	Bois	Toile de verre	0.09	0.27				0	
Mur (F)	Bois	Toile de verre	0.11	0.07				0	
Mur (G)	Plâtre	Toile de verre	0.37	0.22				0	
Mur (H)	Plâtre	Toile de verre	0.4	0.4				0	
Mur (I)	Plâtre	Toile de verre	0.08	0.37				0	
Mur (J)	Plâtre	Toile de verre	0.36	0.32				0	
Plafond	Plâtre	Peinture	0.35	0.27				0	
Plinthe	Plâtre	Carrelage	0.08	0.11				0	
Sol	Ragréage	Carrelage	0.19	0.14				0	
Porte et huisserie (A)	Bois	Peinture	0.34	0.27				0	
Embrasure de porte (A)	Bois	Peinture	0.13	0.13				0	
Porte et huisserie (J)	Bois	Peinture	0.09	0.01				0	
Fenêtre et dormant 1 (J)	Bois	Peinture	0.07	0.35				0	
Embrasure de fenêtre 1 (J)	Plâtre	Toile de verre	0.34	0.03				0	
Appui de fenêtre 1 (intérieur) (J)	Béton	Faïence	6.21			ND		1	
Fenêtre et dormant 2 (J)	Bois	Peinture	0.06	0.03				0	
Embrasure de fenêtre 2 (J)	Plâtre	Toile de verre	0.09	0.33				0	
Appui de fenêtre 2 (intérieur) (J)	Béton	Faïence	0.35	0.36				0	
Socle paillasse 1	Béton	Peinture	0.25	0.02				0	
Paillasse 1	Béton	Faïence	6.88			ND		1	
Socle paillasse 2	Béton	Peinture	0.03	0.1				0	
Paillasse 2	Béton	Faïence	9.54			ND		1	
Socle paillasse 3	Béton	Peinture	0.14	0.14				0	
Paillasse 3	Béton	Faïence	7.42			ND		1	
Socle paillasse 4	Bois	Peinture	0.27	0.26				0	
Paillasse 4	Béton	Faïence	8.18			ND		1	
Socle paillasse 5	Métal	Peinture	0.3	0.34				0	
Paillasse 5	Bois	Faïence	0.33	0.3				0	
Socle paillasse 6	Bois	Peinture	0.3	0.04				0	
Paillasse 6	Béton	Faïence	0.11	0.4				0	
Radiateurs (X3 unités)	Métal	Peinture	0.34	0.08				0	

- Nombre total d'unités de diagnostic dans le local : 35.
- Nombre d'unités de classe 3 : 0.
- Pourcentage de classe 3 : 0%

Légende

Type et état de dégradation :

- NV : Non visible
- ND : Non dégradé
- EU : Etat d'usage Fr : Usure par friction, Ch : Traces de chocs, Mf : Micro-fissures
- D : Dégradé, Pu : Pulvérisation, Ec : Ecaillage, Cl : Cloquage, Fi : Fissures, Fa : Faïençage, Gr : Trace de grattage, Lé : Lézardes

Classement de l'unité de diagnostic : Non Mesuré (n. m.), classes 0, 1, 2 ou 3

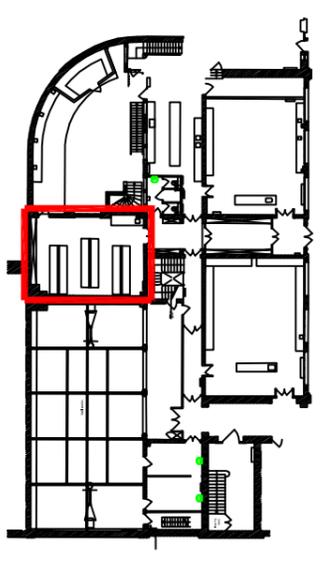
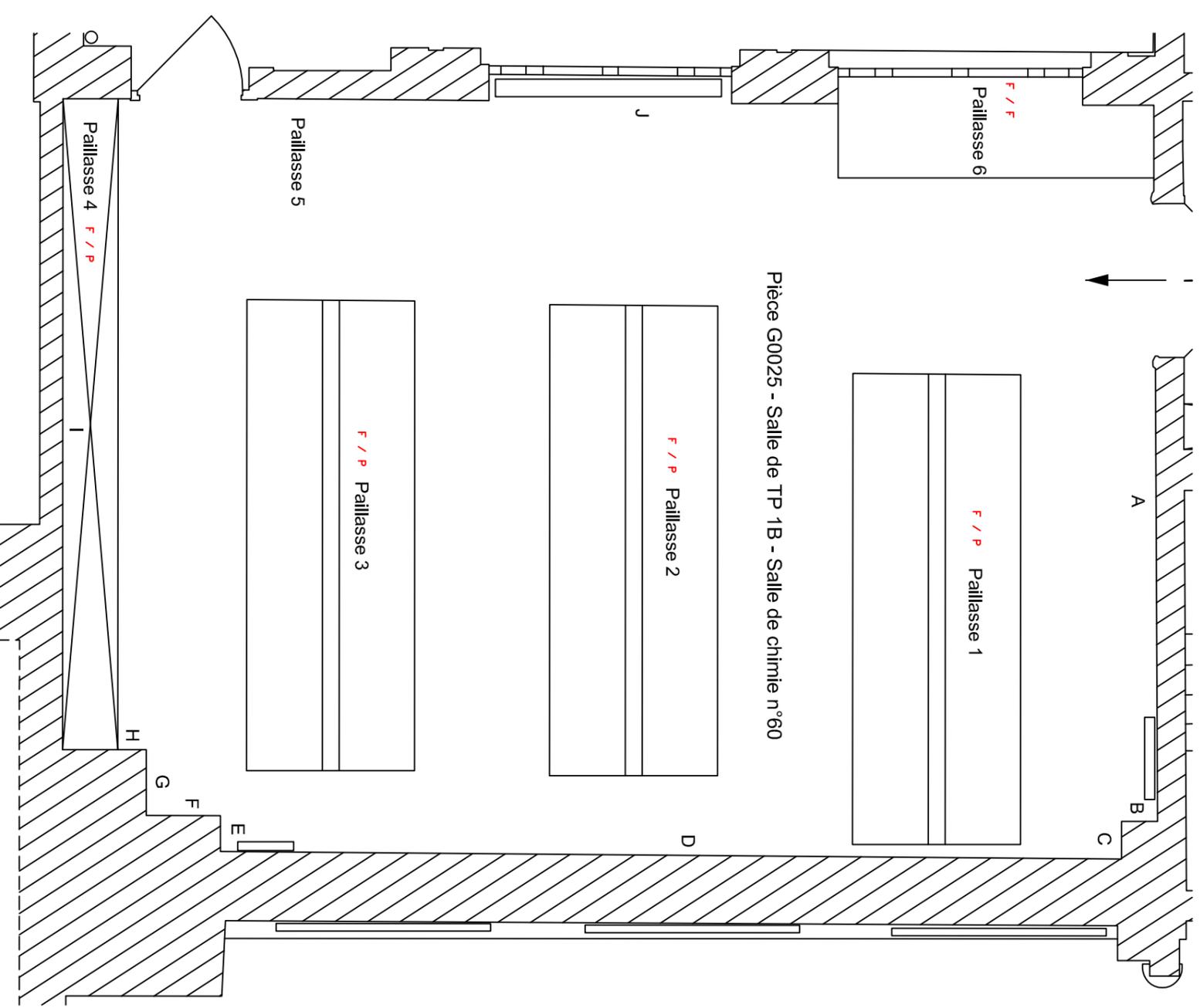
Plans ou croquis des locaux

LEGENDE:



Les annotations en rouge correspondent aux éléments dont l'analyse a révélé la présence de plomb dans les peintures.

- F / Pi Falence sur paillasse
- F / Fi Falence sur sur appui de fenêtre



Cartographie des peintures à base de plomb

Lycée Jean Baptiste Say
 11bis rue d'Auteuil
 75016 PARIS
 Bâtiment G - Rez-de-chaussée
 Pièce G0025 - Salle TP 1B - Salle de chimie n°60

Client		Réalisation	
Région Ile de France Direction des affaires Scolaires et de l'enseignement 35 Boulevard des Invalides 75007 Paris		6 rue des Frères Caudron 78140 VEUZNY Tél : 01.34.65.70.80 Fax : 01.61.12.91.83	
Schéma réalisé par M. PRACH le 04/10/2016		Dossier n° 112922	
Planche n°01/01 Révision :		Indice : 0	